

encore que des actes aient suivi les paroles ; et ce sont toujours des particuliers qui agissent.

UNE SUPPOSITION

Une supposition, rien moins que gratuite, a été faite par des observateurs : Ou les autorités, en dehors desquelles la prohibition a été établie à Québec, ressentent quelque humeur contre ceux qui ont réussi à la faire adopter, et éprouvent un malin plaisir à laisser à eux-mêmes ceux qui n'ont pas craint d'organiser le vote du 4 octobre dernier. Ou des hommes influents, que tout le monde désigne, ont réussi à paralyser ceux qui devaient agir, dans le but de créer une situation propre à fortifier la manière de voir de ceux qui proclament que la prohibition est une mesure d'application impossible dans une grande ville et d'amener ainsi l'opinion publique à tolérer la bière et le vin.

LA RÉALITÉ

Avant de pousser plus loin, voyons ce que les six mois de prohibition ont produit à Québec, *malgré tout*.

Ne perdons pas de vue, d'abord, que les autorités n'ont rien fait ; elles l'ont avoué lorsqu'elles se sont excusées de ne pas agir en prétextant manquer de juridiction. Or, malgré cela, malgré que les fraudeurs aient eu et aient encore à un certain point de vue le champ libre, les résultats ont déjà été très encourageants.

Laissons gloser ceux qui prétendent que *c'est pire qu'avant, qu'il se vend de la boisson partout, que tout le monde peut en avoir*, et venons en à des preuves positives, à des chiffres authentiques.

Il y a un baromètre facile à consulter pour tout le monde : c'est celui de la Cour du Recorder, où vont s'échouer les alcooliques turbulents. Plus il y a d'alcooliques dans une ville et plus le Recorder a de clients ; et donc *si les choses sont pires qu'avant*, comme disent certains intéressés, et le répètent derrière eux certains badauds, la Cour du Recorder doit être beaucoup plus fréquentée qu'auparavant.

Or, tel n'est pas le cas.

UNE DIMINUTION DE MOITIÉ

Ce qui est vrai, c'est que la clientèle de la Cour du Recorder a diminué de cinquante pour cent depuis l'établissement de la prohibition à Québec.

Nous ne faisons pas une affirmation en l'air. Nous l'appuyons sur des chiffres officiels :